

Stéphane Rossini

Vice-président du Conseil national

Derrière les lois sociales, des violences à canaliser

Il est un évidence qu'on oublie parfois : derrière les lois se trouvent des gens. Ceux qui agissent pour en assurer la bonne application ; ceux qui en subissent les effets. Dans ce contexte, l'application de la législation sociale renvoie à une population particulière : atteinte dans son intégrité physique ou psychique ; sans emploi ou sans revenu suffisant ; exclue ou marginalisée.

Le champ social est ainsi celui de la souffrance, de la faiblesse, qui fait tache dans une société vouée au culte des performances, de la rentabilité, de la beauté, du succès et de la prospérité. Les assurés et/ou bénéficiaires des législations sociales sont fréquemment montrés du doigt, frappés du soupçon de l'abus ou de la fainéantise. Le recours aux régimes sociaux ne va donc pas de soi. Entre procédures longues, fastidieuses et complexes, et décisions souvent négatives, les tensions personnelles et institutionnelles sont nombreuses.

Il en est ainsi de l'assurance-invalidité. Depuis plus de dix ans, trois révisions ont réduit les prestations, restreint ou interdit l'accès au régime à des dizaines de milliers de personnes. Ces décisions douloureuses sont peu ou mal comprises ; le juridisme, prévalant logiquement dans le traitement des situations, heurte car il n'apparaît pas en adéquation avec le vécu des assurés ; les procédures sont coûteuses et pénibles, l'humiliation est une réalité ressentie.

En découlent de nombreuses frustrations, désillusions et sentiments d'injustice. Conséquence : les autorités, les personnels des administrations sociales ou même des services du Parlement sont régulièrement confrontés à des assurés mécontents, agressifs, parfois menaçants, dont l'action peut durer des mois, des années, à la limite du harcèlement. L'accroissement et l'intensité de ces pratiques préoccupent. Un climat de violence sévit, à ne pas sous-estimer.

Pour prendre au sérieux ce phénomène, j'ai proposé au Conseil fédéral de créer, comme dans l'assurance-maladie, une fonction

de médiateur - ombudsman pour les assurés et bénéficiaires de l'AI. Celui-ci serait chargé de la réception des plaintes et de leur analyse. Il pourrait se faire le relai des difficultés des citoyens.

Malheureusement, le Conseil fédéral n'en veut pas ! C'est regrettable, certainement une occasion manquée. Car, un lieu d'écoute et un peu d'empathie contribueraient, simultanément, à désamorcer des tensions ou des dérapages, à évaluer les effets de la loi et à renforcer la cohésion sociale, pour un coût plus proportionnellement quasi nul. Juridisme quand tu nous tiens, jusqu'à rendre aveugle et insensible ...

[Retour](#)